

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 JUIN 2009**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2009

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est approuvé.

ECLAIRAGE PUBLIC – CONTRAT DE PARTENARIAT – AVENANT N° 3 – BILAN ANNUEL

Approbation de l'avenant intégrant les compléments suivants :

- bilan financier d'investissement, le solde positif de l'avenant n° 2 est réinvesti pour des extensions de réseaux ponctuelles,
- bilan financier en fonctionnement, maintenance et énergie :
 - * prise en compte des points lumineux supplémentaires
 - * intégration des extensions des illuminations de fin d'année
- télégestion sur 805 points lumineux mieux répartis au lieu des 1 000 initiaux,
- engagements de sous-traitance en faveur des Petites et Moyennes Entreprises aussi bien en investissements (travaux) qu'en fonctionnement (maintenance), sans incidence pour la Ville de Saumur,
- extension à la Ville de Saumur des articles L.171-2 à L.171-11 du Code de la Voirie Routière relatifs à l'éclairage public, applicables initialement à la Ville de Paris.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire (ou à son représentant : Madame REGNIER, Monsieur LE NUD, Monsieur BATAILLE) pour signer ledit avenant.

Le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport annuel pour l'année 2008-2009,
- sollicite, de l'Etat, la prise d'un décret en Conseil d'Etat pour que les dispositions des articles L.L 171-2 à L.171-11 du Code de la Voirie Routière soient applicables à la Ville de Saumur.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE DE SEJOUR, DES TERRAINS DE CAMPING MUNICIPAUX, DU BAR BRASSERIE ET DE LEURS ANNEXES – ANNEE 2008 – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de la Société CVT Loisirs, au titre de l'année 2008.

Date de réception en Sous-Préfecture : 1 JUILLET 2009

CHATEAU-MUSEE – CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013 – APPROBATION DU PROGRAMME 2EME PHASE – DEMANDES DE SUBVENTIONS – DESIGNATION DU JURY DE MAITRISE D'OEUVRE

Approbation de la deuxième phase du programme de travaux estimé, toutes dépenses confondues (études et travaux), à 5 231 363,80 € TTC.

Des subventions au taux le plus élevé possible seront sollicitées auprès de l'ensemble des partenaires.

Au cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

Constitution d'un jury composé, outre du Maire, Président de droit (ou de son représentant), de cinq membres élus et de leurs suppléants :

Titulaires (5) :

- Michel BATAILLE
- Diane de LUZE
- Bernard LE NUD
- Maryvonne MONJAUZE
- Claude GOUZY

Suppléants (5) :

- Françoise DAMAS
- Fabrice DUFOUR
- Dominique LENFANTIN
- Sophie TUBIANA
- Christophe CARDET

Fixation de l'indemnité des personnes qualifiées membres du jury au montant des frais des honoraires et des déplacements.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU SAUMUROIS – BOURSES D'AIDE A LA PRATIQUE INSTRUMENTALE

Approbation de l'augmentation de 3 % des bourses d'aide à la pratique instrumentale destinées aux familles Saumuroises et ce, à compter du 1er septembre 2009.

Validation du tableau ci-après :

<i>Anciens montants par famille</i>	<i>Nouveaux montants + 3 % par famille</i>	<i>Quotient familial</i>
126 €	130 €	0 € < quotient familial (CAF) < 336 €
101 €	104 €	337 € < quotient familial (CAF) < 375 €
76 €	78 €	376 € < quotient familial (CAF) < 456 €

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

ADMISSION EN NON VALEURS – ANNEES 2000 A 2009

Admission en non valeurs des produits irrécouvrables pour un montant total de 18 461,49 €, correspondants aux impayés au cours des exercices 2000 à 2009 des produits communaux suivants :

Budget Principal : 14 557,74 €

- loyers
- service enfance (Halte garderie, Centre de Loisirs Sans Hébergement...)
- cantines
- fourrière
- occupation du domaine public (terrasse, braderie)
- produits divers (déménagements, accidents, vols...)

Budget Annexe des Services Assujettis à la TVA : 3 903,75 €

- loyers
- parkings

Date de réception en Sous-Préfecture : 6 JUILLET 2009

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) 2007-2009 – AVENANT N° 2 – APPROBATION

Approbation de l'avenant n° 2 à la programmation principale 2009 du CUCS.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les éventuelles conventions nécessaires.

Décision de solliciter, pour le compte de la Ville de Saumur et des opérateurs externes, les subventions

suivantes :

- de l'Etat : 26 103 €
- du Conseil Général : 6 130 €

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour verser les subventions sous réserve des dispositions figurant dans la délibération.

Financement de ces actions, déduction faite des subventions dans la limite de 9 647 € qui représentent la charge nette de la Ville.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

CONVENTION D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION ASEA (ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE)

Approbation de la convention à intervenir, pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Autorisations données à Monsieur le Maire pour :

- signer ladite convention,
- verser la subvention au Conseil Général suivant les modalités de la convention.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – AFFECTATION DES CREDITS 2008 – INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte des affectations de la Dotation de Solidarité Urbaine 2008 d'un montant de 1 291 270 €.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

EXERCICE 2009 – DECISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Date de réception en Sous-Préfecture : 1 JUILLET 2009

EXERCICE 2009 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Attribution des subventions suivantes au titre de l'exercice 2009 :

Bénéficiaires	Attribuées en 2008	Déjà attribuées en 2009	Attribution du CM du 26 juin 2009	Total 2009 attribué après CM du 26 juin 2009	Libellé
Société Française d'Archéologie	-	-	2 000,00	2 000,00	Participation à la publication consacrée au Château de Saumur
Comice Agricole Intercantonal Arrondissement de Saumur	-	-	200,00	200,00	Comice Agricole 2009
Département de Maine-et-Loire	15 500,00	14 100,00	200,00	14 300,00	ASEA – Implantation sur Saumur – Complément au fonctionnement 2009
Ligue de Protection des Oiseaux	-	-	4 500,00	4 500,00	Financement Emploi Tremplin

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

RUE JUIVE MITOYENNE ENTRE SAUMUR ET VILLEBERNIER – REFECTION – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA COMMUNE DE VILLEBERNIER

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir définissant la participation nette et définitive de la Ville de Saumur à la somme de 2 252,97 €, soit la moitié de la dépense.

Inscription des crédits au budget primitif 2009.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

ZAC DE CHANTEMERLE – PROJET DE LOGEMENTS SAUMUR LOIRE HABITAT – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT

Le sujet est reporté.

EXERCICE 2009 – MONUMENTS HISTORIQUES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Approbation des autorisations de programmes pour l'ensemble des travaux à engager sur les monuments historiques pour les années 2009 à 2015.

Les crédits de paiements sont prévus aux budgets primitifs des exercices concernés.

Date de réception en Sous-Préfecture : 1 JUILLET 2009

AMENAGEMENT FONCIER DE SAINT-LAMBERT DES LEVEES – MODIFICATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEXES

Approbation du programme modifié des travaux connexes de voirie, hydraulique, d'aménagement de sols et de plantations dont le montant global des travaux à la charge nette de la Ville est ramené à 962 718 €.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSEE D'AGGLOMERATION DE SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – RD 751 ET 161 – AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Approbation du protocole transactionnel à intervenir avec l'entreprise TPPL pour un montant de rémunération qui s'élève à 21 444,28 € TTC.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit protocole transactionnel.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

FONDS REGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT DU LOGEMENT SOCIAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décisions de solliciter auprès du Conseil Régional des subventions au taux le plus élevé possible pour les opérations suivantes :

- rue et place de la Manutention : requalification de voirie, enfouissement des réseaux aériens et aménagement de l'espace public en zone de stationnement paysager en pied d'immeuble pour un montant estimé à 129 980,68 € TTC ;

- villa Plaisance : élaboration d'un schéma d'aménagement du site (2,5 hectares), via une étude de faisabilité, qui définira également les conditions techniques, juridiques et financières du programme de travaux à réaliser pour l'implantation de futurs logements. Le coût est estimé à 18 274,88 € TTC.

Au cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

QUARTIER DE FENET – ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 61-63 RUE RABELAIS A SAUMUR – CESSION A LA SCI NJL

Cession au profit de la NJL, représentée par Monsieur TRIOU et Mademoiselle JARRY, ou de toute Société qu'elle se substituerait, de la parcelle cadastrée section AV n° 197 pour une surface de 57 m² sur laquelle est implantée une maison d'habitation à réhabiliter et une emprise d'une contenance approximative de 260 m² englobant un local technique à distraire du terrain cadastré section AV n° 196, le tout étant situé 61 – 63 rue Rabelais à Saumur, moyennant le prix net et forfaitaire de 50 000 €.

Au titre des conditions particulières, il est stipulé :

- que la parcelle cadastrée section AV n° 196 sera grevée d'une servitude de passage au profit de la Commune pour tous véhicules et engins et ce, afin d'assurer l'entretien des terrains constituant le coteau du Fenêt,

- que le bien cédé étant inclus dans le périmètre du Secteur Sauvegardé, les futurs travaux réalisés par l'acquéreur devront être en conformité avec le règlement correspondant et recevoir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France ;

Les frais de régularisation du document de modification du parcellaire cadastral établi par un cabinet de géomètre seront à la charge de l'acquéreur, lequel peut déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur le site ;

L'acte de vente sera établi, aux frais de la SCI NJL, la signature devant intervenir au plus tard le 30 septembre 2009.

Il est précisé que la valeur nette comptable s'établit comme suit :

* prix de la cession	50 000,00 €
* valeur nette du bien cédé.....	44 769,64 €
* soit une plus-value s'élevant à.....	5 230,36 €

Pouvoir donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

Date de réception en Sous-Préfecture : 1 JUILLET 2009

REGULARISATIONS FONCIERES – PARCELLES SITUEES RUE DES BENEDICTINS A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT

ACQUISITION GALLAIS-MORICEAU

Acquisition d'une parcelle située rue des Bénédictins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une surface de 17 m², appartenant à Monsieur Jean-Jacques GALLAIS et Mademoiselle Sylvie MORICEAU, moyennant le prix net et forfaitaire de 4,57 € le m², soit une somme totale de 77,69 € arrondie à 78 €.

L'acte de vente sera établi, aux frais de la Ville de Saumur, la signature devant intervenir au plus tard le 30 septembre 2009 ;

Décision de solliciter, auprès du Service du Cadastre du Centre des Impôts Foncier de Saumur, le classement de ce bien dans le domaine public communal lorsque le transfert de propriété au profit de la Commune sera publié à la Conservation des Hypothèques ;

Pouvoir donné à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente à intervenir.

Date de réception en Sous-Préfecture : 1 JUILLET 2009

ACQUISITION SARL IMMOBILIER CONSTRUCTION

Acquisition d'une parcelle située rue des Bénédictins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une surface de 32 m², appartenant à la SARL Immobilier Construction, moyennant le prix net et forfaitaire de 4,57 € le m², soit une somme totale de 146,24 € arrondie à 147 € ;

L'acte de vente sera établi, aux frais de la Ville de Saumur, la signature devant intervenir au plus tard le 30 septembre 2009 ;

Décision de solliciter, auprès du Service du Cadastre du Centre des Impôts Foncier de Saumur, le classement de ce bien dans le domaine public communal lorsque le transfert de propriété au profit de la Commune sera publié à la Conservation des Hypothèques ;

Pouvoir donné à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente à intervenir.

Date de réception en Sous-Préfecture : 1 JUILLET 2009

TERRAIN SITUE RUE JULES AMIOT A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – RESILIATION DU BAIL A CONSTRUCTION DU 5 DECEMBRE 1985 – CESSION A LA CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SAUMUR

Résiliation du bail à construction en date du 5 décembre 1985 portant sur la parcelle cadastrée section 287 CZ n° 164 pour une contenance de 67 m², située rue Jules Amiot à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Cession de ladite parcelle à la Caisse de Crédit Mutuel de Saumur moyennant le prix net et forfaitaire de 40 000 € (quarante mille euros), correspondant aux droits acquis par la Commune sur ledit terrain.

Le bail à construction prendra fin le jour de la signature de l'acte notarié constatant la cession.

L'acte notarié sera établi aux frais de l'acquéreur, la signature devant intervenir le 30 septembre 2009 au plus tard.

Il est précisé que la valeur nette comptable est nulle.

Pouvoir donné à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente à intervenir.

Date de réception en Sous-Préfecture : 1 JUILLET 2009

RUE SEIGNEUR A SAUMUR – IMPLANTATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE – SERVITUDE AU PROFIT D'ERDF – RESIDENCE DES JARDINS DE NANTILLY

Le sujet est reporté.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES MOUVEMENTS DE TERRAINS – INSTABILITE DU COTEAU ENTRE SAUMUR ET MONTSOREAU – REVISION PARTIELLE – AVIS AVANT ENQUETE PUBLIQUE

Avis favorable à la poursuite de la procédure de révision sur la base du projet élaboré et proposé par l'Etat.

Le Conseil Municipal demande que les documents (plans, fiches d'analyse, photographies...) établis à la suite de la visite des lieux par les experts et ayant servi à l'élaboration du Plan de Prévention sur la commune de Saumur soient communiqués à la Ville.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

MODIFICATION DES LIMITES COMMUNALES SAUMUR/DISTRÉ

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire de modifier les limites communales en rattachant à la Ville de Saumur, commune associée de Bagneux, les parcelles situées sur la commune de Distré cadastrées ZK 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 211, 414, 416, 418, 420, 422, 426, 441, 444, 446, 448, 454, 456, 575, 587, 588, pour une superficie totale de 3ha 06a 89 ca.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O.) DELEGATION ANJOU : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT SIGNÉE ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA L.P.O. - CONVENTION TRIPARTITE REGION PAYS DE LA LOIRE/VILLE DE SAUMUR/L.P.O. "EMPLOI TREMPIN POUR LE TERRITOIRE"

Etablissement, pour l'année 2009, un avenant à la convention de partenariat spécifiant le programme des sorties nature et des animations conjointement retenu.

Autorisations données à Monsieur le Maire pour signer :

- ledit avenant,
- la convention tripartite Région Pays de la Loire/ Ville de Saumur/ Ligue de Protection des Oiseaux, "Emploi tremplin pour le Territoire",

Validation, pour cet emploi tremplin, de la participation financière de la Ville arrêtée à la somme de 4500 € par an, sur toute la durée de la convention, soit cinq ans à compter de la date d'embauche du salarié.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS 2009 **TRANSFORMATIONS DE POSTES SUITE AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES**

Approbation des transformations suivantes :

Grades	+	-
Adjoint administratif de 1ère classe	1	
Adjoint administratif de 2ème classe		1
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	1	
Adjoint du patrimoine de 2ème classe		1
Adjoint technique de 1ère classe	4	
Adjoint technique de 2ème classe		6
Adjoint technique principal de 1ère classe	3	
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	
Agent de maîtrise	1	
Agent technique		3
ATSEM de 1ère classe	9	
ATSEM de 2ème classe		9
Auxiliaire de puériculture		2
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	1	
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe	1	
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe		
Contrôleur de travaux		5
Contrôleur de travaux principal	4	
Éducateur des APS de 1ère classe	1	
Éducateur des APS de 2ème classe		1

Rédacteur			1
Rédacteur principal		1	
Technicien supérieur		1	
Totaux		29	29

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à compter du 1^{er} juin 2009.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN EMPLOI DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Création d'un poste de chef de service de police municipale (cadre d'emploi de catégorie B) à compter du 1^{er} juillet 2009.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

PERSONNEL MUNICIPAL - CREATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS RELEVANT DE LA FILIERE SECURITE

Instauration d'un régime indemnitaire pour les agents relevant de la filière sécurité selon les modalités suivantes :

- agents de police : indemnité horaire pour travaux supplémentaires, indemnité d'administration et de technicité et indemnité spéciale de fonction (18%)

- chef de service de police jusqu'au 5^{ème} échelon : indemnité horaire pour travaux supplémentaires, indemnité d'administration et de technicité et indemnité spéciale de fonction (18%)

- chef de service de police à partir du 6^{ème} échelon : Indemnité spéciale de fonction dans la limite d'un plafond de 30%

Ces différentes indemnités feront l'objet d'attributions individuelles dans le respect des minimas et maximas autorisés par les textes.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

FORMATION DES ELUS - ORIENTATIONS

Le Conseil Municipal

Prend connaissance du bilan des formations des élus pour l'année 2008.

Poursuit, pour l'année 2009, les thèmes de formation retenus lors de la séance du Conseil Municipal du vendredi 27 juin 2008.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY – DESAFFECTATION DES LOCAUX

Désaffectation de l'immeuble, situé rue Chemin Vert, comprenant dix-huit salles de classes ou d'activités, à compter du vendredi 3 juillet 2009.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

ASSOCIATION SECURITE ROUTIERE EN ENTREPRISES DE MAINE ET LOIRE – ADHESION DE LA VILLE

Adhésion à l'association Sécurité Routière en Entreprises de Maine et Loire.
Versement de la cotisation annuelle (300 € au titre de l'année 2009).

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

POLITIQUES CONTRACTUELLES - INFORMATION

Le Conseil Municipal est informé des trois projets actualisés, à l'exception de la salle de squash dont la construction est différée, proposés par la Ville de Saumur dans le cadre du futur Contrat Territorial

Unique qui portera sur la période 2009-2011. Les projets sont :

- Pôle d'Echange Multimodal de la gare SNCF
- la requalification des équipements de l'aérodrome
- l'aménagement du terrain d'honneur du stade des rives du Thouet – 1ère phase

DEVENIR DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE ET DES ESPACES OCCUPES – INFORMATION

Toutes précisions sont apportées aux membres du Conseil Municipal quant au devenir de la Maison des Jeunes et de la Culture et des espaces actuellement occupés.

VŒU DE SOUTIEN A LA POLICE NATIONALE

Le Conseil Municipal émet le vœu que le Commissariat retrouve au moins ses effectifs de 2008 et sollicite que des mesures soient prises en ce sens par le Ministère de l'Intérieur.

Date de réception en Sous-Préfecture : 30 JUIN 2009

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 19 mai 2009 au 26 juin 2009 sous les numéros 2009/51 à 2009/73 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le mardi 30 juin 2009
Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Michel APCHIN

Affiché à la porte de la Mairie
du 30 juin 2009 au 30 juillet 2009